

La sécheresse-réhydratation des sols **(retrait-gonflement des argiles)**

Les sols argileux sont sensibles aux variations de la quantité d'eau présente dans les sols avec des périodes de gonflements (période humide) et de contractions (sécheresses longues ou intenses).

Ce phénomène induit des déformations de la surface des sols avec pour conséquence l'apparition de fissures sur les bâtiments.

Certaines maisons à Saillans sont concernées par ce phénomène qui peut être considéré comme une **catastrophe naturelle**.

Le retrait-gonflement d'argile est 1 des 9 risques identifiés sur la commune par notre plan communal de sauvegarde (PCS) et ayant fait l'objet d'une information aux habitants par la distribution du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Nous invitons les personnes ayant constaté l'apparition de fissures sur leur maison, à signaler en mairie, par courrier ou par courriel, qu'ils ont subi en 2025 des dommages liés à la sécheresse-réhydratation des sols.

Ce signalement doit indiquer les dates d'apparition et d'évolution du phénomène, et être accompagné de photos et de la liste des dégâts.

Le nombre de dossiers est un facteur déterminant de l'instruction, par les services de l'État, de la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Les services de la mairie sont disponibles pour tout autre renseignement sur ce dossier.